



Badra Team Taekwondo Bezons

Email : badra.team.tkd.bezons@gmail.com/ Tél. : 06 28 57 56 80



SAISON 2023/20224

SECTIONS

Sections Taekwondo	Baby	Eveil	Kids 1	Kids 2	Ados-Adultes
Ages	3,5 ans	4 et 5 ans	6 à 8 ans	9 à 13 ans	+ de 14 ans

TARIFS

TAEKWONDO BABY - EVEIL	TAEKWONDO BABY - EVEIL	TAEKWONDO KIDS 1-2	TAEKWONDO Ados-Adultes	BODYTAE Ados-Adultes	STRECHING/ SOUPLESE Ados-Adultes	BODYTAE Ados-Adultes
1 Cours/semaine	2 Cours/semaine	2 Cours/semaine	2 Cours/semaine	1 Cours/semaine	1 Cours/semaine	Full-Pass
€ 170,00	€ 200,00	€ 240,00	€ 260,00	€ 170,00	€ 170,00	€ 300,00

OFFRE

Remise Famille : 20€ de remise par inscription
(S'applique pour le même foyer fiscal et non cumulable avec d'autres offres)

Planning Prévisionnel



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
TAEKWONDO Baby			16h30 - 17h30	17h30 - 18h15		9h30 - 10h15
TAEKWONDO Eveil			16 h30 - 17h30	17 h30 - 18h15		09h30 - 10h15
TAEKWONDO Kids1	18h00 - 19h15		18h30 - 19h45	18h15 - 19h30		
TAEKWONDO Kids2	18h00 - 19h15		18h30 - 19h45	18h15 - 19h30		
TAEKWONDO Ados/Adultes	19h15 - 20h30		19h45 - 21h00	19h30 - 21h		
Lady Body Taekwondo			17h30 - 18h30			10h15 - 11h30
STRECHING/SOUPLESE Pro			21h00- 22h00	21h00 - 22h00		
BODY TAEKWONDO	20h30 - 22h			17h30 - 18h30		
TAEKWONDO Section technique et Combat*						11h30 - 13h00

*Cours réservé à l'équipe combat et technique Badra Team

Lieux d'entraînements :

Maison des Sports au 1er étage

37 rue Francis de Pressensé, 95870 BEZONS

- **Salle 03 Dojo FRASSIN pour les lundis soirs**
- **Salle 02 Dojo MANDELA pour les autres cours**



Règlement intérieur

B2TB est affiliée à la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA). B2TB est régit par la Loi 1901 relative aux associations à but non lucrative.

Le présent règlement intérieur pourra être tenu et mis à jour sur simple réunion du bureau Directeur à la demande du Président ou Maîtres, chaque fois que de besoin. Les cas non prévus par le règlement intérieur sont résolus par le bureau dans le cadre des règlements en vigueur.

Ce règlement est affiché à l'extérieur du Dojang et il est distribué lors des inscriptions à tous les licenciés, afin de fixer divers points pour la bonne marche de l'ETS.

Article 1 : Responsabilités envers les mineurs.

Les parents s'engagent à conduire leur enfant au lieu et à l'heure du cours puis de s'assurer que les Maîtres sont bien présents avant de repartir. Et à venir le rechercher en fin de séance à l'heure. L'association et les Maîtres ne peuvent être tenus responsables pendant ses déplacements, ni en cas de retard ou d'absence.

- Si une personne autre que les parents est amenée à venir chercher l'enfant en

fin de séance, les Maîtres doivent être tenus informés.

L'association ainsi que les Maîtres se dégagent de toutes responsabilités.

Article 2 : La tenue et l'hygiène.

Le pratiquant arrivera en tenue civile et se changera dans les vestiaires, sa tenue doit être adaptée à la pratique du Taekwondo durant les cours.

- Une tenue « Dobok » blanc, col blanc (de la ceinture blanche à la ceinture rouge).

Les élèves devront avoir une tenue propre et repassée ainsi qu'une ceinture parfaitement nouée.

- Une bouteille d'eau
- Une serviette
- Les ongles des pieds et des mains coupés
- Tous port de bijoux est strictement interdit (bague, montre, colliers, boucles d'oreilles, piercing).

Article 3 : Vie dans le Dojang.

Le pratiquant s'engage à

- Etre assidu aux cours
- Prendre soin des locaux et du matériel mis à sa disposition.
- Respecter les Maîtres ainsi que les autres pratiquants.
- A être ponctuel.
- Ecouter les consignes et règles.

Dans le respect des pratiquants, des Maîtres, et d'un meilleur enseignement, il est demandé aux parents ou accompagnants de ne pas assister aux cours (sauf évènement exceptionnel).

Article 4 : Adhésion et cotisation.

✚ Adhésion.

A l'adhésion il est demandé de constituer un dossier complet et signé

- Un dossier d'inscription + photo.
- Une demande de licence.
- Un certificat médical de non contre-indication à la

pratique du Taekwondo, il doit être daté après le 1^{er} Septembre de la saison en cour.

- Règlement intérieur.
- Cotisation annuelle (possibilité de régler en 4 fois) chèque à l'ordre de B2TB.

Les cotisations doivent être réglées suivant les modalités mises en place par le Comité Directeur. Le troisième entraînement au cours justifie la cotisation.

Si le dossier demeure incomplet, après 2 réclamations d'un des membres du bureau en charge des inscriptions, l'inscription sera considérée comme nulle et le pratiquant se verra refuser l'accès à la salle.

✚ Cotisation :

Il est rappelé que le montant de la cotisation n'est pas fixé en fonction du nombre d'heure d'enseignement donnée aux adhérents, de ce fait il ne peut être demandé une réduction tarifaire ou un remboursement.



Règlement intérieur

B2TB est affiliée à la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA). B2TB est régit par la Loi 1901 relative aux associations à but non lucrative.

Aucune cotisation ne sera remboursée par l'association quels que soit le nombre de cours effectués et le motif du départ de l'adhérent (démission, exclusion ...etc).

Même en cas de fermeture du Dojang indépendamment de notre volonté (Epidémie, Catastrophe naturelle, Plan Vigipirate, blessure grave ou décès d'un des membres du corps enseignants).

Article 5 : Les horaires

Les Maîtres se réservent le droit de modifier les horaires des cours afin d'assurer aux adhérents la sécurité nécessaire, et une qualité d'enseignement. Toutes modifications de planning, ne pourra être contesté et n'entraînera aucun remboursement de cotisation.

Article 6 : Les Compétitions.

L'association s'engage à informer les adhérents de l'organisation de toutes les compétitions dont elle a connaissance et à les faire participer s'ils le désirent et dès lors qu'ils ont la capacité et la motivation requise.

Les frais d'inscription à la compétition sont à la charge de la famille.

L'association assure l'encadrement (coaching) sur toutes les compétitions, en revanche le compétiteur reste sous la responsabilité des représentants légaux.

La famille assure le transport des compétiteurs sur les lieux-dits, ainsi que tous les frais liés à la compétition (hébergement, transport, nourritures, droit entrée visiteurs aux compétitions..).

Le compétiteur et sa famille s'engagent à respecter l'adversaire, les juges, le corps arbitral, les organisateurs, et les équipes médicales.

Article 7 : Passage de grade

Le passage de grade a lieu une ou deux fois par saison, c'est un moment important dans la vie du pratiquant. Il permet d'évaluer sa progression et d'afficher son niveau à travers la ceinture obtenue. Les critères suivants sont pris en compte (l'humilité, la courtoisie, la sincérité, l'abnégation, le respect, la persévérance, la maîtrise de soi), mais aussi l'assiduité tout au long de l'année. Aussi chaque pratiquant se doit être un exemple pour celles et ceux moins gradés que lui.

Article 8 : Utilisation du Taekwondo et légitime défense

Les adhérents s'interdisent toutes utilisations des techniques du Taekwondo apprises en cours en dehors des conditions de légitimes défenses tels que définies par l'article 122-5 du code pénal. Il faut que l'acte de défense soit nécessaire, simultané, et proportionné à l'agression. Toute utilisation abusive par un adhérent des techniques de Taekwondo, portée à la

connaissance de l'association, entrainera sa radiation suivant les modalités de l'article 9 des statuts de l'association

Article 9 : Sanction

Selon la gravité et la répétitivité des fautes, l'échelle des sanctions est :

- L'avertissement oral.
- L'avertissement écrit.
- Déduction des points de passage de grade.
- Exclusion temporaire.
- Exclusion définitive.

Article 10 : Actes fautifs et volontaires

L'association ne peut être tenue responsable des actes fautifs, volontaires (vol, dégradation, et violence) commis par ses adhérents ou à leur rencontre. Tout adhérent qui se rend coupable d'actes fautifs et volontaires sera immédiatement radié de l'association et pourra être également poursuivit.

A Nous retourner complété et signé :
Je soussigné M/Mme

Déclare avoir pris connaissance des règlements intérieur de
Badra Team Taekwondo Bezons ; A
Le/...../..... Signature des parents pour les mineurs



Photo

Feuille d'inscription 20..... / 20...

Nom : Prénom :

Date de naissance : Age : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

	Mr	Mme	Autres personnes (lien de parenté) _____
E MAIL			
Domicile	__/__/__/_/___	__/__/__/_/___	__/__/__/_/___
Portable	__/__/__/_/___	__/__/__/_/___	__/__/__/_/___
Travail	__/__/__/_/___	__/__/__/_/___	__/__/__/_/___
Personne à prévenir			

Parcours sportif à la pratique du Taekwondo.

Débutant :

Renouvellement de licence :

Date de début : Nom du club :

N° de licence : N° passeport sportif :

Ceinture : Grade : Keup / Dan

Autorisation parentale pour les mineurs (obligatoire) :

Je soussigné(e) autorise mon fils/ma fille à pratiquer le Taekwondo en compétition et/ ou en loisir.



Droit à l'image : Dans le cadre de nos activités et leurs promotions, des photos d'adhérents (adultes ou enfants) peuvent apparaître dans la presse, sur notre site internet, sur différents supports (CD, DVD ...). Nous accordons la plus grande attention pour qu'aucune photo ne puisse porter préjudice ni à vous et/ou ni à la dignité de votre enfant. Votre accord est nécessaire.

J'autorise la publication de mon image et/ou celle de mon enfant :

OUI NON



Condition d'admission et pièces à fournir

- Feuille d'inscription
- Certificat médical (- de 3 mois)
- 1 Photo récente
- Règlement intérieur
- Formulaire FFTDA
- Règlement cotisation par chèque à l'ordre de Badra Team Taekwondo Bezons (Possibilité de payer en 2 ou 3 fois), ou en espèce pour la totalité.

Virement possible.



En cas d'urgence et en l'absence d'un parent, acceptez-vous pour vous-même ou votre enfant d'être conduit à l'établissement hospitalier le plus proche ?

OUI NON

Comment avez-vous connu notre association ?

- Internet
- Flyers
- Forum
- Relation



Partie réservée au bureau

Taekwondo : Stretching et Souplesse : Lady Body Taekwondo : Body Taekwondo :

Cours adultes/ adolescents/ enfants

Lundis Mercredis Jeudis Samedis

COTISATION ANNUELLE :

	<u>1^{er} versement</u>	<u>2^{ème} versement</u>	<u>3^{ème} versement</u>	<u>Montant total</u>
Chèques				
	N°.....	N°.....	N°.....	
Espèces				
Virement				
MONTANT GLOBAL				

<u>COMMANDE VESTIMENTAIRE :</u>				<u>Mode de paiement</u>	
	<u>TAILLE</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>Chèque</u>	<u>Espèce</u>
Dobok				N°	
Ceinture				N°	
Tee-shirt				N°	
Survêtement				N°	